

Portes ouvertes à la ferme 2019 / Questions-réponses

Question	Réponses
Délai d'inscription ?	Le 10 février pour permettre l'inscription de votre exploitation dans le flyer. Les inscriptions ultérieures figureront sur le site d'agriculture.ch ou des Visites d'étables.
Quelles sont les activités à proposer ? Quelles sont les attentes des visiteurs ?	Présentation d'une ou plusieurs branches de l'exploitation au moyen de visites guidées, panneaux d'information, etc. Ateliers / activités pour les enfants Dégustations de produits de la ferme – vente directe Découverte de la vie à la ferme – découverte des animaux - de la production des denrées alimentaires
Faut-il proposer une offre de restauration ?	Non. Ce n'est pas obligatoire. Les fermes se chargent de l'accueil des visiteurs en fonction de leurs possibilités et de leurs disponibilités.
Est-ce que je dois faire partie du programme Visites d'étables ?	Non. L'inscription à la journée est liée au projet des Visites d'étables uniquement pour des raisons de simplicité au niveau administratif.
La participation à la Journée des portes ouvertes, est-elle obligatoire pour les prestataires des Visites d'étables ?	Non. Il n'y a aucune obligation pour les prestataires des Visites d'étables de participer à cette manifestation.
Est-ce que je pourrai fêter en même temps un anniversaire , une inauguration ou un autre événement ?	Oui. Cette journée constitue une excellente occasion pour inviter les voisins et les clients et de créer ainsi des contacts pour le futur.
Quels sont les moyens et l'aide mis à disposition par les organisateurs (USP, AGIR, ...?)	En plus des dépliants et des affiches que nous mettons à votre disposition, nous vous soutiendrons dans la réalisation individuelle de votre événement. Selon les possibilités, les chambres cantonales d'agriculture apportent également leur soutien aux exploitations. L'offre s'étend des listes de contrôle et des concepts individuels aux panneaux d'information, brochures et articles promotionnels. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de vous aider.
Quelles sont les mesures publicitaires proposées ?	L'USP organise et coordonne l'événement dans toute la Suisse. Des aides organisationnelles sont également mises à la disposition des fermes (conseils, check-lists). Les exploitations sont équipées de matériel publicitaire et d'aides à l'information, à la gastronomie, à la vente (panneaux indicateurs, panneaux thématiques, nappes, etc.). L'USP est responsable de la publicité et de la communication au niveau national/régional et assure le financement et le parrainage de l'événement dans son ensemble. Les exploitations agricoles et les organisations agricoles se chargent de la distribution et du placement des supports publicitaires dans la région.

<p>Quels sont les avantages pour mon exploitation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ une meilleure visibilité, notoriété et publicité pour votre ferme et vos produits ✓ de valoriser votre savoir-faire et les produits issus de votre exploitation ✓ d'offrir aux visiteurs une meilleure compréhension de votre travail au fil des saisons ✓ de créer des relations de confiance et de sympathie durable avec les consommateurs et les voisins, ... ✓ d'expliquer aux visiteurs votre mode de production (PER, IP, Bio...) et de renforcer ainsi la compréhension des consommateurs pour une agriculture locale respectueuse de l'environnement
<p>Combien de visiteurs viendront sur ma ferme ?</p>	<p>La publicité dans votre région joue ici un rôle important. Si vous avez déjà une large base de clients et que vous les invitez personnellement, il y a de bonnes chances pour que beaucoup participent. En cas de mauvais temps, la possibilité de se mettre à l'abri facilitera également l'accueil.</p>
<p>Quels sont les coûts et quelle est la charge de travail ?</p>	<p>Le coût pour la préparation et le nettoyage varie d'une ferme à l'autre. Le matériel publicitaire est mis à disposition et le matériel d'information peut également être commandé gratuitement dans la mesure du possible. La vente directe peut également aider à équilibrer les dépenses liées à cette journée. N'hésitez pas à contacter un prestataire du programme du Brunch à la ferme du 1^{er} Août. www.brunch.ch journal du Brunch / qui saura vous fournir des pistes pratiques.</p>
<p>Est-ce que je reçois une confirmation d'inscription?</p>	<p>Oui. Votre responsable cantonal ou l'Agence AGIR confirmera votre inscription. Vous aurez également l'occasion de vérifier vos coordonnées (nom, adresse, etc.) avant l'impression du flyer.</p>
<p>Je ne sais pas encore exactement quel programme je proposerai. Est-ce que je pourrai encore faire des modifications plus tard ?</p>	<p>Oui. Vous pouvez à tout moment modifier vos coordonnées sur le Portail des paysans suisses. www.portailpaysanssuisses.ch</p>
<p>Est-ce que je pourrai rechercher des sponsors moi-même?</p>	<p>Oui. Les sponsors nationaux seront bientôt connus. Ils ne devraient, dans la mesure du possible, pas être mis en concurrence avec vos sponsors régionaux. La transparence sera le meilleur moyen pour éviter des conflits.</p>
<p>Assurance et accidents ?</p>	<p>Les exploitations qui participent aux Portes ouvertes ou au programme des « Visites d'étables » doivent disposer d'une assurance responsabilité civile avec une couverture allant jusqu'à CHF 5 millions. Les exploitations informeront leur assurance responsabilité civile de la participation à la journée au moyen d'un formulaire disponible sur demande auprès de l'Agence AGIR, En outre, une assurance complémentaire (gratuite) est contractée par le programme national afin de couvrir les sinistres dépassant le montant de CHF 5 millions jusqu'à hauteur de CHF 10 millions.</p>
<p>AGIR / 13.12.2018 – info@agirinfo.com 021 613 11 31</p>	